

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

MINISTRE DES FINANCES
MINISTRY OF FINANCE

PAIX - TRAVAIL - PATRIE
PEACE - WORK - FATHERLAND



ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES

**Cérémonie de remise des distinctions honorifiques à certains responsables de
la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire**

Hôtel Hilton Yaoundé, 17 juillet 2020

Louis Paul MOTAZE
MINISTRE DES FINANCES

Messieurs les Ministres;

Monsieur le Secrétaire Général ;

Monsieur le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;

Mesdames et Messieurs les Directeur Généraux des Etablissements de crédits ;

Mesdames et Messieurs les Spécialistes en Valeurs du Trésor ;

Mesdames et Messieurs les Prestataires des Services d'Investissement ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs;

Honorables membres du Cadre de concertation entre le Ministère des Finances et les Spécialistes en Valeurs du Trésor ;

Distingués invités ;

Chers collaborateurs.

Je vous souhaite à tous et à chacun une chaleureuse bienvenue dans cette salle et vous remercie d'avoir répondu favorablement à mon invitation.

Il y'a quelques mois, nous étions réunis à Douala pour célébrer le partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat du Cameroun, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et toute la Communauté des Investisseurs institutionnels. A cette occasion, l'Etat avait primé les meilleurs SVT pour leur participation aux séances d'adjudications des titres publics et surtout pour les volumes des titres souscrits pendant l'année 2019. Dans la foulée, j'avais présenté le programme des émissions des Obligations du Trésor pour l'année 2020. C'est le lieu de saluer les performances

réalisées dans un contexte de crise économique et sanitaire, où le doute et l'incertitude animent les investisseurs. Malgré ce contexte difficile, le Cameroun a exécuté avec satisfaction son programme d'émission pour un montant total de 220 Milliards de francs CFA, à des taux d'intérêts largement en deçà de la moyenne observée dans les autres pays de la CEMAC et même de l'UMEOA. Je saisis cette occasion pour féliciter à nouveau les SVT et les autres investisseurs institutionnels pour leur participation remarquable.

Permettez-moi également d'exprimer ma sincère gratitude ainsi que celle du Gouvernement tout entier, à la Banque Centrale, pour la modernisation du système des adjudications des valeurs du Trésor et le développement du marché monétaire dont la liquidité offre de belles opportunités de financement aux Etats membres de la CEMAC.

Mesdames, Messieurs !

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur PAUL BIYA a pensé qu'il fallait également primer ceux des responsables du Ministère des Finances, qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats, en les élevant à titre exceptionnel à la dignité de **Chevalier de l'Ordre de la Valeur** pour les innovations introduites dans la stratégie d'émission des titres publics et la diversification des instruments financiers de l'État sur le marché monétaire de la Banque des États de l'Afrique Centrale.

Mesdames et Messieurs.

Peut-être devrions-nous faire un petit tour dans le passé. En effet tout commence en 2010. L'Etat du Cameroun, intervient pour la toute première fois sur le marché financier avec l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne, dénommé « ECMR 5,6% net 2010-2015 » d'un montant total de 200 Milliards de francs CFA, destiné au financement des infrastructures et des projets de développement. Pour la conduite de cette opération, l'Etat avait fait appel à des prestataires des services d'investissement, constitués en consortium comme « **arrangeur** » pour l'assister et le conseiller, dans la structuration, l'organisation et la réalisation de l'emprunt obligataire.

L'arrangeur devrait entre autres :

- i) effectuer toutes les diligences auprès des autorités du Marché Financier en vue d'obtenir toutes les autorisations et agréments requis ;
- ii) négocier et constituer les garanties nécessaires ;
- iii) constituer la prise ferme et animer un syndicat de placement;
- iv) contribuer à la rédaction de la note d'information et assurer sa diffusion auprès du grand public.

Tout ceci contre une rémunération et d'autres frais représentant jusqu'à 2,1% du montant total levé.

La même démarche a été reprise en 2013, 2014, 2016 et 2018. C'est le lieu ici de rendre un hommage appuyé au pionnier M KOBOU DJONGUE LEONARD, Directeur de la Trésorerie jusqu'en septembre 2018.

En 2019, le Trésor innove et se recentre sur le marché monétaire. En effet, le marché monétaire de la Banque Centrale est le marché traditionnel des Trésors Publics et des Banques Commerciales. Le Trésor

en tant que émetteur, y intervient régulièrement pour les opérations de trésorerie ou de court terme à travers les émissions de Bons du Trésor Assimilables de maturités 13, 26 ou 52 semaines ; et quelques fois pour des opérations de financement ou de long terme en émettant les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) dont les maturités vont de 2 à 10 ans.

Mesdames, Messieurs distingués invités !

L'innovation consiste en ce que en 2019, au lieu d'émettre des emprunts obligataires sur le marché financier comme les années antérieures, l'Etat a plutôt émis les obligations du Trésor assimilable sur le marché monétaire de la Banque Centrale. Au lieu de faire appel à un prestataire de services d'investissement comme arrangeur, cette nouvelle ingénierie financière, a été pensée et implémentée par une équipe pluridisciplinaire du Ministère des Finances, sous la supervision de **M. MOH TANGONGHO** Sylvester, Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, et coordonnée par M. TELA Samuel, Directeur de la Trésorerie.

Au terme d'une étude de marché menée à travers les entretiens et les consultations des principaux acteurs et les personnes ressources, l'équipe dédiée a structuré l'enveloppe globale de 150 Milliards de francs CFA recherchée, en trois émissions des OTA de 50 Milliards de francs CFA chacune de maturités de 5, 4 et 3 ans.

Pour le succès de cette opération, l'équipe a réalisé un certain nombre de prérequis dont :

- L'obtention de la pondération nulle des titres publics auprès de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC), à travers la mise sur pied en liaison avec la Banque Centrale d'un collatéral pour garantir le remboursement à l'échéance, des montants levés ;
- L'élaboration en liaison avec le MINEPAT de la note d'information, document qui renseigne le public sur l'émetteur, les caractéristiques des titres, la valeur nominale, le prix de l'émission, le taux d'intérêt, les projets à financer, la durée de l'emprunt, la période de souscription et les garanties offertes par l'émetteur ;
- La conception et la réalisation des supports de communication ;
- Le déploiement en concertation avec la division de la communication du plan de communication élaboré à cet effet ;
- L'organisation des roadshows à Yaoundé et à Douala, avec les investisseurs institutionnels et certains agents économiques triés sur le volet ;
- Le lancement officiel des opérations de pré-souscription avant la date d'ouverture des adjudications ;
- La mise sur pied d'une cellule de veille et de relance.

Ainsi la coordination efficace de ces activités, a permis de faire de ce coup d'essai un véritable coup de maître. Au terme de quatre émissions des OTA, un montant total de FCFA 240 Milliards a été levé sur le marché. Une grande première sur le marché monétaire de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Pour cette opération, l'Etat a réalisé une économie nette de 4,8 Milliards de francs CFA représentant la commission d'arrangeur et les frais d'enregistrement au marché financier.

La même performance a encore été réalisée au premier semestre de l'année en cours pour un montant de 220 Milliards de francs CFA.

Il convient de souligner que l'avantage qu'offrent les OTA ne réside pas seulement dans les frais financiers, mais aussi dans la garantie d'une période de grâce plus longue, dans la mesure où les montants levés sont remboursés à la fin de la période de prêt donc à la fin de la cinquième année pour les maturités de 5 ans par exemple. Par contre, les ECMR ne bénéficient que d'une année de grâce dans la mesure où le remboursement est fait par quart à partir de la deuxième année.

Messieurs les heureux récipiendaires, chers collaborateurs !

C'est donc fort de cette ingénierie financière, mise au service de l'État et qui fait déjà des émules dans la sous-région, que la République vous élève à titre exceptionnel à la dignité de **Chevalier de l'Ordre de la Valeur**.

En mettant vos compétences au service de la République avec enthousiasme et détermination, vous avez non seulement sauvegardé les intérêts du Cameroun, mais vous avez aussi contribué de fort belle manière à rappeler à ceux qui en doutaient encore que la fonction publique de notre pays regorge de compétences pointues capables et résolument engagées dans la gestion efficace des défis techniques auxquels nous faisons face.

Mon souhait le plus ardent est que votre exemple crée de l'émulation parmi vos collègues et surtout les plus jeunes, dont le Chef de l'Etat, **Son Excellence Paul Biya** n'a eu de cesse d'indiquer qu'ils sont l'avenir de la Nation.

Cette distinction est une invitation à plus de créativité, à plus d'ingéniosité et à plus d'efficacité. D'ailleurs je vous attends sur le grand chantier de développement du marché secondaire des titres publics. L'enjeu ici est de transformer l'abondante épargne nationale en valeurs du Trésor, afin de contribuer de manière déterminante au financement du plan d'émergence de notre Pays le Cameroun.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention./-